



Fléron, le 14 mai 2020

Mesdames et Messieurs les marchands
ambulants volants

Nos Réf: Affaires économiques/DH/marchéhebdo/20200514

OBJET : Coronavirus – Reprise du marché hebdomadaire pour les marchands alimentaires/produits périssables uniquement

Madame, Monsieur,

En date du 13 mai 2020, le Conseil national de sécurité a autorisé la réouverture des marchés hebdomadaires publics sous certaines conditions telles que :

- Autorisation des autorités locales ;
- Marché de moins de 50 marchands ;
- Respect de la distanciation sociale ;
- Port du masque obligatoire pour les marchands/aidants ;
- Mise en place d'un plan de circulation à sens unique ;
- Nombre limité de visiteurs autorisés (1 pers/1,5m linéaire) ;
- Espace suffisant entre chaque étale.

Dans ces conditions, le Collège communal a décidé que le marché hebdomadaire public redémarrerait le vendredi 22 mai 2020 **pour les marchands ambulants abonnés alimentaires et produits périssables uniquement.**

Il est donc inutile que des « volants » se présentent sur notre marché, tant qu'il n'y aura pas d'assouplissement des normes de sécurité.

Nous comprenons votre désarroi mais ces mesures sont prises dans un premier temps afin de limiter la propagation du Covid-19.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec le Service des Affaires Économiques (tél.: Mme BODART et Mme HEUSKIN : 04 / 355.91.90).



DÉPARTEMENT TERRITOIRE & DÉVELOPPEMENT – AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Agent traitant : Madame Daphné HEUSKIN
Rue François Lapierre, 19 – 4620 Fléron
affaires-economiques@fleron.be
04 355 91 90

